

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2014

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil quatorze, le vingt six août à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal .

Etaient présents :

Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne, M. HUMBERT Nicolas, M. MAGNIN Didier, M.MILLET Hervé, M. PAGET Olivier.

Absents excusés : M. AURIERE André, M. GIRINAL Jean- Marc, M. LAMIDIEU Lionel.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Madame COSTILLE Brigitte a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

1/ Plan de relance de l'activité du secteur BTP mis en place par le Conseil Général de Haute-Saône:

Le maire explique que, compte-tenu des difficultés auxquelles doivent faire face, dans le contexte actuel, les entreprises du secteur BTP, le Conseil Général de Haute-Saône a adopté un plan de relance de l'activité de ce secteur. Ce plan consiste à accorder des subventions exceptionnelles aux collectivités locales qui réalisent des travaux dans 3 domaines spécifiques : travaux de voirie – remplacement de canalisations d'eau vétustes et travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de saisir cette opportunité pour remplacer la conduite d'eau de la rue de la mairie. Les travaux de ce type pourront, dans le cadre de ce plan, être subventionnés à hauteur de 50%. Cette conduite, qui date de 1968 est à l'origine de fuites d'eau fréquentes et comporte des branchements très vétustes ; elle nécessitera, de toute façon, d'être remplacée à plus ou moins brève échéance. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter les aides du Conseil général et de l'Agence de l'eau et à engager les études nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux.**

2/ Programme des coupes en forêt, exercice 2015 :

Conformément au plan de gestion de la forêt communale établi pour la période 2004–2023, l'ONF propose, pour l'exercice 2015, l'assiette de coupe suivante (cf plan joint) :

Parcelle 7(amélioration), volume estimé : 210M3

Parcelle 36 volume estimé : 80 M3

Parcelle 25 (reliquat en coupe blanche), volume estimé : 330M3.

Le maire informe le Conseil que le montant global de la vente est estimé à 22 400€.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'assiette des coupes pour l'exercice 2015 précisée ci-dessus et décide de vendre les produits de ces parcelles dans les conditions habituelles.**

3/ Affouage 2014-2015 : volume et taxe d'affouage :

Le maire fait part au Conseil des produits qui peuvent être destinés à l'affouage pour la période 2014-2015, à savoir :

Parcelle 5 et 6 : futaie affouagère estimée à 400 stères,

Parcelle 32 : petits bois estimés à 130 stères,

Parcelle 25 : petits bois estimés à 70 stères. Soit un total estimé à 600stères.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les travaux définis ci-dessus et décide de préserver la pratique de l'affouage et d'affecter la totalité des produits à l'affouage sur pied.

Après examen de plusieurs simulations et après débats, **le Conseil décide à la majorité (7 pour-1 abstention) de fixer un montant total de la taxe d'affouage sur la base de 5€ par stère estimé, soit 3000€ pour la saison 2014-2015. Le montant de la taxe d'affouage, identique pour chaque affouagiste, sera déterminé en divisant le montant total (3 000€) par le nombre d'affouagistes.**

4/Modification budgétaire :

Afin d'affecter le résultat du budget eau, le maire demande l'autorisation d'inscrire la somme de 4274,77€ au compte 1068.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire, à l'unanimité, à inscrire la somme de quatre mille deux cent soixante quatorze euros et soixante dix sept centimes au compte 1068.

5/Actualisation du bail de location du logement de la mairie :

Par délibération du 12 décembre 2013, il a été décidé d'indexer le prix de la location du logement de la mairie sur l'indice de la construction. Cette modification implique d'établir un nouveau bail de location incluant le mode d'indexation. Après en avoir délibéré, **le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à établir et à signer le nouveau bail précisant cette clause.**

6/ Création du site internet « Campagnol » :

Le contrat d'adhésion au site « Campagnol », service de création de sites communaux, a été signé.

Les codes permettant de procéder à la construction du site ont été délivrés.

La commission mandatée pour créer et faire vivre le site de la commune est chargée d'élaborer un ou des projets de présentation des informations communales, conformément aux orientations définies antérieurement, pour validation lors de la prochaine réunion du Conseil municipal. Une information sera diffusée à l'ensemble des habitants dès que le site sera opérationnel.

7/ Droit de préemption : maison lotissement « La Charrière » lot3, parcelles ZB221 et ZB222 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas user du droit de préemption concernant le bien cité ci-dessus.

8/ Réflexion sur un document d'accueil pour les nouveaux habitants :

Après échanges et différentes remarques faisant apparaître que ce document pourrait être redondant avec le futur site internet de la commune, il a été décidé, dans un premier temps de rechercher des exemples de « livrets d'accueil » dans d'autres communes et de consulter, le moment venu, les derniers « nouveaux habitants » de Buthiers pour recueillir auprès d'eux les informations dont ils auraient aimé disposer en arrivant à Buthiers.

8/ Débriefing sur la journée du 06 juillet (repas communal) :

L'objectif de cette manifestation est de rassembler le plus grand nombre d'habitants pour partager un moment de convivialité et en final se connaître un peu mieux.

Les retours des participants à la journée du 06 juillet sont très largement positifs ; le rallye photos et l'exposition de cartes postales de Dominique MARTIN ont été particulièrement appréciés.

Toutefois, l'ensemble de l'équipe municipale déplore la faible participation (1/4 des foyers représentés).

Aussi, compte tenu du niveau de participation, il faudra certainement revoir la formule.

Une consultation des tous les Buthéroises et Buthérois sera organisée pour recueillir des attentes, des suggestions, des innovations de manière à essayer d'offrir des moments de convivialité susceptibles de satisfaire le plus grand nombre.

9/Questions diverses :

. Association locale ADMR de Rioz :

Le maire fait part au Conseil d'une proposition de l'ADMR d'accueillir au sein de son conseil d'administration un membre du Centre Communal d'Action Sociale. Le choix du représentant de la commune sera fait lors du prochain conseil.

. Le maire informe le Conseil que la ligne de trésorerie de 15 000€ ouverte le 17 avril 2014, a été remboursée le 28 juillet 2014 ; les intérêts s'élèvent à 54,76€.

. Le maire fait part au Conseil de travaux importants à prévoir au niveau du château d'eau : tuyauterie, sur-presseur, pompe, javelisateur...etc. Des devis vont être demandés à plusieurs entreprises de manière à intégrer les investissements nécessaires au budget 2015.

. Dans certaines situations, il est nécessaire de communiquer des informations par écrit, en urgence à l'ensemble des foyers de la commune (par exemple à réception d'une analyse qui ferait apparaître que l'eau n'est pas potable, cf. 24 juillet 2014).

Pour ce faire, chaque conseiller aura en charge la distribution des documents sur un secteur donné proche de chez lui. Chaque conseiller aura également à accueillir les nouveaux habitants sur son secteur.

. La rue du Vernois sera fermée à la circulation du 27 août au 05 septembre 2014 pour permettre de réaliser les travaux liés au changement du transformateur électrique.

. Le maire rappelle que samedi 30 août à 17H15, sera célébré le mariage de Madame Angélique DAVID et de Monsieur Boris SEFER.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi **30 SEPTEMBRE 2014** à 20H30.